

CONTROLE SUR PIECES DE L'EHPAD KERELYS LANDUDEC

JUIN 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Commentaires et éléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart 5)	Mettre en place le conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article L311-6 du CASF).	6 mois	Règlement intérieur du CVS révisé pour intégrer une composition du CVS conforme à l'article D311-5 notamment sur la représentation des personnes accompagnées
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart 7)	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Maintenir les efforts de recherche d'un médecin coordonnateur
Gouvernance	Prescription 5 (Ecart 3)	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement	6 mois	Relevé de conclusion du CVS

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Ressources humaines	Recommandation 3 (Remarque 4)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants. Le tableau d'intégration des nouveaux salariés est une première étape mais il n'indique pas qui est chargé de mettre en œuvre les tâches demandées.